

# COMPILATION DE DÉCLARATIONS PUBLIQUES ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA DOUZIÈME ASSEMBLÉE DE LA FLM

## **Déclaration publique relative à la réconciliation suite au génocide en Namibie**

- 1) Avec nos Églises hôtes de Namibie, nous nous sommes réjouis de leur cheminement vers la libération et l'indépendance. La FLM reçoit en toute humilité leur reconnaissance pour la contribution qu'elle a apportée à ce parcours, par des actions d'accompagnement, de soutien et de solidarité. Cet accompagnement se poursuit encore aujourd'hui.
- 2) La FLM a aussi pris conscience des événements douloureux de l'histoire, qui continuent d'assombrir la mémoire des namibiens.
- 3) Le sort des héréros, des namas et des autres peuples autochtones, sous le régime des puissances coloniales allemandes au début du vingtième siècle, continue de peser douloureusement actuellement encore, sur les peuples namibiens et allemands.
- 4) Pour avoir eu connaissance de situations similaires ailleurs dans le monde, la FLM sait que les souvenirs douloureux perdurent tant qu'ils ne sont pas pris en compte. Aucune réconciliation véritable à propos des douleurs du passé n'est possible, tant que la vérité n'aura pas été dite, ni la justice recherchée.
- 5) Nous sommes encouragé-e-s de savoir que les gouvernements namibien et allemand ont rouvert cette plaie du passé et se sont engagés dans un processus de narration de la vérité et de recherche de la justice, relatif à ce qu'ils appellent ensemble maintenant le génocide contre les héréros, les namas et les autres peuples autochtones.
- 6) Nous sommes reconnaissants pour le rôle joué par les Églises et les groupes de la société civile, dans la promotion du processus de réconciliation et de guérison des mémoires et le soutien fidèle apporté aujourd'hui encore.
- 7) En accompagnant ses Églises membres en Namibie et en Allemagne, la FLM a pris conscience de la singularité de ce processus particulier. Il n'existe ni solution standard toute faite à mettre en œuvre qui proviendrait d'autres procédures existantes ailleurs, ni aucun modèle que l'on puisse simplement transférer ou adopter.
- 8) Grâce à leur processus de dialogue, les namibiens et les allemands devront identifier et convenir de la façon dont l'Histoire sera narrée, la justice rendue et la réconciliation promue.
- 9) Tout en encourageant les namibiens et les allemands à poursuivre leur processus de dialogue, la FLM s'engage à offrir accompagnement et soutien, si ses Églises affiliées respectives le demandent. Le processus entre les namibiens et les allemands est au cœur de la vocation de la Communion que nous sommes, engagée avec passion pour la justice, la paix et la réconciliation.

## **Déclaration publique sur le Venezuela**

- 1) Profondément préoccupée et émue par les nouvelles qui lui ont été communiquées sur la gravité de la situation au Venezuela, l'Assemblée invite la société vénézuélienne à :
  - construire une société où tout le monde soit inclus, malgré les différences ;
  - reconnaître et utiliser les importantes ressources symboliques et juridiques qu'elle a déjà créées et approuvées, telles que la constitution de 1999 ;

- revoir et, si nécessaire, corriger les politiques économiques, dans le but de contrôler l'inflation, de promouvoir la production et de s'assurer que les besoins fondamentaux des personnes soient satisfaits ; et
  - demande au gouvernement de permettre la réception des contributions provenant de l'étranger, en particulier les médicaments et la nourriture.
- 2) L'Assemblée :
- demande à la société vénézuélienne de prendre au sérieux les conséquences de ses actions dans un contexte où l'agression est grandissante dans la politique mondiale ;
  - soutient que le gouvernement ne peut pas utiliser l'agression croissante comme motif de justification pour refuser les garanties sans restriction des droits fondamentaux de tous les individus ;
  - soutient la mise en œuvre de mécanismes de résolution des conflits sociopolitiques, qui sont disponibles dans le cadre de la démocratie ;
  - soutient que les mécanismes de résolution des conflits nécessiteront que toutes les parties revoient totalement leur conception d'elles-mêmes et de l'autre, afin de transformer le débat actuellement polarisé en un débat qui porte sur les intérêts et les objectifs communs de la population.
- 3) L'Assemblée demande à la FLM et à ses Églises membres :
- d'aider le peuple vénézuélien par tout moyen approprié et disponible ; et
  - de continuer de prier pour les personnes et la situation.
- 4) L'Assemblée demande au Bureau de la Communion d'organiser une visite œcuménique des Églises au Venezuela.

## **Déclaration publique sur l'Indonésie**

- 1) La Douzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale (FLM) se tenant du 10 à 16 mai 2017 à Windhoek, en Namibie, plus de 300 délégué-e-s de 145 Églises membres, originaires des sept régions du monde, sont rassemblés. L'Assemblée établit la vision et les priorités de la Communion, elle en est l'organe décisionnel suprême.
- 2) Alors que l'Assemblée était déclarée ouverte le 10 mai 2017, elle a reçu l'information selon laquelle M. Basuki Tjahaja Purnama (Ahok), ancien gouverneur de Jakarta, en Indonésie, avait été condamné à deux années d'emprisonnement par le tribunal du district nord de Jakarta, le 9 mai, au motif de la loi indonésienne sur le blasphème. M. Basuki Tjahaja Purnama (Ahok), qui est chrétien, a démenti l'accusation de blasphème contre lui et prévoit de faire appel. Il a fait valoir que lorsqu'il a évoqué le Coran dans l'un de ses discours l'an dernier, son intention n'était en aucun cas de diffamer l'islam.
- 3) Avec les Églises membres de la FLM en Indonésie<sup>1</sup> présentes à cette Assemblée, l'Assemblée exprime sa profonde inquiétude quant à l'évolution de la situation en Indonésie qui a conduit à la sanction judiciaire. La procédure judiciaire était accompagnée d'une mobilisation de masse d'une ampleur sans précédent qui a rendu difficile pour la procédure judiciaire d'être impartiale et libre

---

<sup>1</sup> Communion chrétienne de l'Église indonésienne de Nias (Gereja AMIN) ; Église chrétienne protestante d'Angkola ; Église chrétienne protestante d'Indonésie ; Église chrétienne luthérienne d'Indonésie ; Église chrétienne protestante Pakpak Dairi ; Église chrétienne protestante Batak ; Église chrétienne protestante Simalungun ; Église chrétienne d'Indonésie ; Église chrétienne protestante.

d'intérêts politiques. L'Assemblée exhorte le système judiciaire indonésien à conserver son indépendance. Au lieu d'une référence à un jugement religieux posé par une communauté religieuse, cette procédure judiciaire doit se fonder sur des réglementations publiques, non pas sur des réglementations religieuses.

- 4) L'Assemblée se joint aux nombreux chrétien-ne-s, ainsi qu'aux dirigeant-e-s et membres de différentes religions, qui sont profondément inquiets de la manière dont la religion a été politisée dans cette procédure. Cela est très préjudiciable à l'objectif pour les fidèles des différentes religions en Indonésie de coexister dans la paix.
- 5) La constitution indonésienne garantit la liberté de religion ou de croyance en Indonésie. Elle stipule que toute personne est libre d'embrasser la religion de son choix, de rendre un culte selon sa religion ou sa conviction et de choisir son éducation et son enseignement, comme toute personne a droit à la liberté de croyance et a le droit d'exprimer ses pensées et opinions selon sa conscience. Ceci est en accord avec l'engagement à la liberté fondamentale qui garantit la liberté de chaque citoyen-ne de professer sa propre religion et de rendre un culte selon sa religion ou sa conviction.
- 6) Les Églises indonésiennes, de même que d'autres communautés religieuses et acteurs de la société civile, ont exprimé de graves inquiétudes concernant la loi du blasphème<sup>2</sup> et sa mise en application car elles portent atteinte aux garanties constitutionnelles.
- 7) Avec les Églises d'Indonésie, l'Assemblée appelle instamment les autorités compétentes à revoir cette loi afin de s'assurer que les droits constitutionnels soient garantis. La Fédération luthérienne mondiale, conjointement avec une coalition de la société civile indonésienne, a présenté un rapport pour l'examen périodique universel des Nations Unies sur l'Indonésie, actuellement en cours.
- 8) L'Assemblée appelle tous les Indonésien-ne-s à se conformer à la vision que le préambule de la constitution indonésienne indique pour leur pays, à savoir une société construite sur le principe de Pancasila par lequel les gens de diverses religions, origines ethniques et cultures vivent ensemble pour former une société juste, pacifique et prospère.

## **Résolution relative à l'éducation théologique**

- 1) L'éducation théologique est au cœur de notre patrimoine et de notre identité théologiques. « Nous savons que sans éducation théologique adéquate, les questions d'identité et d'unité de l'Église se compliquent de façon exponentielle »—Martin Junge, secrétaire général.
- 2) La FLM et ses Églises membres prendront les mesures nécessaires pour s'assurer que l'éducation théologique tienne également compte des différents contextes et soit ouverte à toutes et à tous.
- 3) Nos lectures contextuelles de la Bible doivent être ancrées dans notre identité théologique. Sola scriptura, solus Christus et sola fide seront étroitement associés à toute lecture contextuelle.
- 4) La formation pastorale doit inclure les dimensions sociales, politiques et économiques, ainsi que l'évolution de la théologie.
- 5) L'Assemblée appelle le Bureau de la Communion de la FLM à développer et à publier d'ici 2020, une stratégie de collaboration offrant une meilleure accessibilité à l'éducation théologique. Cette amélioration peut se traduire par des bourses, un partage de l'enseignement, des ressources en ligne et l'encouragement à des partenariats concrets entre écoles théologiques, y compris des échanges entre faculté. Cette stratégie devra assurer à toute personne appelée à un ministère

---

<sup>2</sup> Loi numéro 1 / PNPS / 1965, adoptée dans l'Article 156a du Code pénal.

laïc ou ordonné, un accès et une participation à l'éducation théologique, même dans le cas où il n'existe aucun centre de formation théologique dans sa région ou dans son pays.

- 6) De plus, l'Assemblée appelle toutes les Églises membres à :
- a) soutenir les femmes en formation théologique, en particulier leur accès à cette éducation,
  - b) renforcer les efforts de développement de ressources locales pour des bourses,
  - c) pratiquer la transparence dans les procédures de sélection et d'attribution des bourses, et
  - d) revoir d'un œil critique ses modèles et systèmes d'éducation théologique et de formation au ministère, afin d'introduire les réalités contextuelles des sujets contemporains dans l'éducation théologique et la formation au ministère des futurs dirigeantes et dirigeants d'Églises.

### **Résolution sur les priorités stratégiques et le renouveau de l'Église**

- 1) L'Assemblée aspire à voir la Communion de la FLM devenir un moteur essentiel pour les préoccupations centrales des dirigeant-e-s d'Églises et des synodes dans leurs efforts permanents pour être les intendant-e-s fidèles de l'Évangile en période de changements, surtout dans les Églises occidentales. L'Assemblée demande au Conseil, alors qu'il définit les priorités stratégiques pour la période à venir, de créer des plates-formes pour des délibérations contextuelles, des échanges et une formation pour les Églises confrontées au changement. Ce changement est dû à la sécularisation, aux tendances post-séculaires et autres facteurs sociaux et démographiques, exigeant que la priorité soit donnée aux travaux théologiques, catéchétiques et missionnaires axés sur le renouveau du programme et reposant sur des questions d'intérêt commun.

### **Résolution de soutien à l'action humanitaire pour le compte de celles et ceux qui sont touchés par la guerre en Syrie et appel à la paix**

- 1) La guerre dévastatrice en Syrie a fait plus de 320 000 morts, plus de 6,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays, plus de 5 millions de réfugié-e-s et des dizaines de millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire.
- 2) La Douzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale :
  - exprime sa profonde gratitude aux Églises locales et autres structures qui sont impliquées dans l'assistance aux personnes touchées dans toute cette région ;
  - félicite, en particulier, les efforts du Département d'entraide mondiale de la FLM pour son travail auprès des réfugié-e-s syrien-ne-s en Jordanie et des personnes déplacées dans leur pays ainsi que celles rapatriées dans leur région d'origine dans le nord de l'Irak ;
  - invite les Églises membres et leurs agences respectives à soutenir et améliorer le travail de réponse à la crise syrienne, afin de répondre aux besoins des personnes qui souffrent et de celles qui sont déplacées de force ;
  - regrette que le Conseil de sécurité des Nations Unies ait échoué à mettre un terme à la guerre ;
  - exhorte toutes les parties – en Syrie ou ailleurs – à chercher une résolution de la situation négociée et pacifique qui reconnaisse et respecte la réalité pluraliste, multi-ethnique et multi-religieuse de la société syrienne ;

– salue l'envoyé spécial des Nations Unies pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, pour ses efforts inlassables visant à amener les parties à la table des négociations par le biais des pourparlers intra-syriens à Genève, ainsi que son conseiller spécial, M. Jan Egeland, qui travaille en collaboration avec l'Équipe spéciale sur l'accès humanitaire. Les participant-e-s aux négociations devraient s'efforcer de s'abstenir de discours et actions publics qui gêneraient ou compromettraient le processus dans le cadre de la procédure de résolution du conflit dirigée par les Syriens ;

– prie le secrétaire général de transmettre ses félicitations à l'envoyé spécial et au conseiller spécial.

– salue les efforts et la résilience des citoyen-ne-s, des acteurs et actrices de la société civile et des Églises qui, d'année en année, sont les premiers qui réagissent aux situations d'urgence humanitaire et durent dans l'action, qui hébergent les personnes déplacées dans le pays, maintiennent la cohésion sociale et construisent la confiance et les conditions favorables à la paix en Syrie.

### **Résolution relative à l'inscription de la justice de genre dans la Constitution de la FLM**

- 1) L'Assemblée demande au Conseil élu de la FLM de recommander la modification de la Constitution de la FLM à la Treizième Assemblée de la FLM. L'amendement recommandé consiste à ajouter l'expression « justice de genre » à la partie III. Nature et fonctions de la Constitution de la FLM, comme suit :
  - a) « [La Fédération luthérienne mondiale] : encourage chez les Églises membres partout dans le monde l'action diaconale, l'allègement de la détresse humaine, la promotion de la paix et des droits de l'homme, la justice sociale et économique, la justice de genre, le respect de la création de Dieu et le partage des ressources » (proposition d'amendement en caractères gras).

### **Résolution sur la documentation des lignes directrices et des pratiques contraignantes**

- 1) L'Assemblée demande au Conseil de la FLM d'analyser ses structures de gouvernance et normes de gouvernance, en vue de documenter les lignes directrices et les pratiques contraignantes. En particulier, les questions pertinentes pour la nomination et l'élection des membres du Conseil et du/de la président-e doivent être explicitées. La parité hommes-femmes devrait être respectée dans les nominations aux postes de président-e et secrétaire général-e. Le document contenant ces questions doit être achevé et rendu public d'ici à 2020.

### **Résolution demandant une analyse de la composition et de la constitution des régions de la FLM**

- 1) L'Assemblée demande au Conseil de la FLM d'analyser les structures de gouvernance et les normes de gouvernance de la FLM pour évaluer la pertinence de la composition et de la constitution des régions de la FLM et leur présence respective au Conseil de la FLM et de publier un rapport sur le sujet. En particulier, le rapport doit traiter la question de savoir si la structure actuelle demeure équitable, compte tenu des changements démographiques au sein de la Communion. Le rapport traitant de cette question doit être achevé et rendu public d'ici à 2020.

## Résolution sur le statut d'Église au regard de son contexte et son rôle dans la mission

- 1) L'Assemblée adopte ces recommandations de la conférence de la FLM sur la mission (Manuel d'étude, annexe 2, page 200) et demande à la FLM de les inclure dans la prochaine stratégie :

Conférence de la FLM sur la mission contemporaine au sein d'un christianisme mondial (Genève, 16-19 novembre 2016)

La FLM a toujours considéré la mission comme le fondement de son identité et de sa mission étant donné que l'Évangile est puissance de Dieu pour le salut de tout un chacun (cf. Rm 1,16).

La FLM réaffirme qu'elle comprend la participation à la mission de Dieu dans un sens holistique, qui intègre la proclamation, la diaconie (dont fait partie le développement) et la défense de causes (plaidoyer).

Nous saluons le trésor de décisions, de résolutions, de ressources et de recommandations émanant de différentes instances dirigeantes de la FLM en ce qui concerne la mission. Ces documents conservent leur pertinence aujourd'hui, même si dans de nombreux contextes ils n'ont pas été entièrement réalisés. Nous encourageons toutes les Églises membres à faire bon usage des ressources que le Bureau de la Communion de la FLM met à disposition.

Nous prenons acte également de l'évolution rapide des contextes mondiaux et locaux, et de leur impact sur la mission. Au moment où nous célébrons les 500 ans de la Réforme, nous avons conscience que toutes les Églises sont confrontées à des possibilités et à des difficultés de différentes sortes, concernant notamment :

- l'identité luthérienne et la formation théologique ;
- le mouvement charismatique et les Églises luthériennes ;
- le sécularisme et le déclin des Églises ;
- le pluralisme religieux et le fondamentalisme ;
- la polarisation et la division de la société ;
- la proclamation et être disciple du Christ ;
- la défense de causes, la diaconie (et le développement) dans le contexte actuel ;
- la migration (l'immigration, l'émigration, l'intégration, le déplacement, les réfugié-e-s) ;
- les jeunes en mission ;
- les femmes et les hommes en mission ;
- l'Évangile de la prospérité et la théologie de la gloire ;
- la communication en tant que stratégie et moyen.

En tant qu'Églises en réforme permanente, nous appelons chaque Église membre de la FLM à repenser son statut d'Église au regard de son contexte et de son rôle dans la mission de Dieu. Il est demandé à la FLM d'offrir un accompagnement dans ce processus, c'est-à-dire de modéliser, d'analyser les contextes, d'encourager, de faciliter les échanges, etc. Chaque Église a pour responsabilité d'équiper chacun de ses membres pour qu'il ou elle réponde aux attentes du Seigneur : « Soyez toujours prêts à justifier votre espérance devant ceux qui vous en demandent compte. Mais que ce soit avec douceur et respect » (1 P 3,16).

Nous comprenons que la mission de Dieu est relationnelle. Nous appelons la FLM à poursuivre et à intensifier sa responsabilité de rassembler, de coordonner et de favoriser la

coopération missionnaire et l'accompagnement mutuel entre différentes Églises membres, y compris leurs agences respectives engagées dans une mission holistique.

- 2) L'Assemblée invite le Bureau de la Communion à fournir un accompagnement aux Églises pour repenser leur statut d'Église au regard de leur contexte et de leur rôle dans la mission de Dieu. Le Bureau de la Communion doit également intensifier sa responsabilité de rassembler, de coordonner et de favoriser la coopération missionnaire et l'accompagnement mutuel entre différentes Églises membres, y compris leurs agences respectives engagées dans une mission holistique.

## **Résolution sur Israël-Palestine**

- 1) La Douzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale prend note, avec un profond regret, que le conflit qui dure depuis longtemps entre Israéliens et Palestiniens reste sans solution. Elle constate également que la FLM, par ses précédentes Assemblées et réunions du Conseil, a demandé la paix assortie de justice en Palestine et en Israël. L'Assemblée réaffirme les efforts des Églises, de la communauté internationale et de toute personne de bonne volonté en faveur d'une résolution pacifique du conflit. La présente Assemblée, comme les Assemblées précédentes, demande la fin de l'occupation, de la violence, de l'extrémisme politique et religieux qui durent désormais depuis 50 ans et de toute violation des droits de la personne.
- 2) Avec une espérance ardente, l'Assemblée dit sa reconnaissance pour tous les efforts déployés avec bonne foi afin de négocier un accord sur le statut définitif proclamant deux États pour deux peuples, des frontières internationalement reconnues entre Israël et une Palestine viable et contiguë sur la base des lignes d'armistice de 1967, des garanties de sécurité pour Israël et la Palestine, la reconnaissance mutuelle et des droits pleins et égaux pour leurs citoyen-ne-s, une résolution équitable de la question des réfugié-e-s palestinien-ne-s et une Jérusalem partagée entre Israéliens et Palestiniens avec un accès libre aux lieux saints pour les trois religions monothéistes, judaïsme, christianisme et islam.
- 3) Cependant, l'Assemblée est alarmée par les tensions accentuées en Terre Sainte, comme en témoignent les attaques meurtrières sporadiques contre les Palestinien-ne-s et les Israélien-ne-s, la grève de la faim des prisonniers, la grave situation humanitaire à Gaza et l'augmentation des activités illégales de colonisation en Cisjordanie et Jérusalem-Est, et demande aux gouvernements, aux organes intergouvernementaux, aux croyant-e-s et à toutes les autres personnes de bonne volonté de travailler pour mettre fin à l'occupation, réduire ces tensions et prendre toutes les mesures possibles pour éviter de recourir à la violence et aux ripostes militaires.
- 4) L'Assemblée est reconnaissante devant Dieu pour les ministères et les institutions de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie et de la Terre Sainte (EELJTS), par exemple ses écoles, d'autres institutions éducatives et sociales, ses paroisses et son travail de réconciliation, et pour les personnes qui ont soutenu cette œuvre importante. L'Assemblée redit en outre avec force son soutien aux efforts de l'EELJTS en matière de dialogue interreligieux, indispensables pour l'édification d'une paix juste et pour la guérison du conflit.
- 5) L'Assemblée exprime également son appréciation du travail humanitaire des ministères de la Fédération luthérienne mondiale, notamment à l'hôpital Augusta Victoria, et demande aux Églises membres, aux gouvernements et aux organes intergouvernementaux de continuer à soutenir ces ministères dans leur service humanitaire auprès du peuple palestinien.

## Résolution sur les relations interreligieuses

- 1) La Fédération luthérienne mondiale (FLM) et ses Églises membres rendent témoignage à l'Évangile libérateur de la grâce salvifique de Dieu en Jésus-Christ dans un monde multi-religieux. Rappelant l'action de l'Assemblée de la FLM de 1984 à Budapest pour créer un bureau pour « L'Église et les personnes d'autres religions », nous sommes reconnaissant-e-s du travail et du témoignage interreligieux menés par la Communion au cours des trente-trois dernières années et dans les contextes locaux de nos Églises. La déclaration de l'Assemblée de 1984, « Luther, le luthéranisme et les juifs », rejetant les écrits anti-juifs de Luther, a constitué une étape importante dans la relation directe et juste avec nos voisins juifs. Nous reconnaissons et rendons grâce pour le fait que beaucoup de nos Églises, dans des déclarations claires de repentance, ont repris l'aspect douloureux de notre patrimoine concernant la déclaration dure et terrible de Luther sur les juifs et le judaïsme. Plusieurs processus d'étude avec des représentant-e-s d'autres religions, dont des musulmans, des bouddhistes et des représentant-e-s de traditions religieuses locales, ont contribué à approfondir la compréhension
- 2) Aujourd'hui, nos contextes multi-religieux subissent des changements rapides et radicaux à mesure que les religions du monde et le christianisme entrent de plus en plus en contact par le fait de la migration et de l'immigration à l'échelle mondiale et des déplacements forcés. Bien qu'il existe de nombreux exemples forts de coexistence pacifique, il existe également des réalités complexes de bigoterie religieuse, d'extrémisme et de conflits interreligieux, tout comme de la violence, de la discrimination et de la persécution au nom de la religion. La persécution des personnes en raison de leur foi est une question particulièrement préoccupante et urgente pour la FLM et ses Églises membres. La FLM défend fermement la liberté de religion ou de conviction pour toutes et tous et plaide en faveur de celles et ceux dont les droits fondamentaux sont violés.
- 3) À l'occasion du 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme, la FLM et ses Églises membres doivent discerner à nouveau leur vocation chrétienne au milieu de la pluralité religieuse. Les compétences, le dialogue, l'engagement interreligieux et la coopération pour le bien commun à travers la diaconie et le témoignage public sont une dimension de plus en plus importante de notre témoignage chrétien dans un monde multi-religieux. Nous sommes encouragé-e-s par de nouveaux projets, notamment le programme Ingage pour les jeunes en Indonésie, organisé conjointement par la FLM et le consortium indonésien pour les études religieuses (ICRS) qui s'appuie sur la sagesse des jeunes qui ont grandi dans cette nouvelle réalité. Nous sommes toutes et tous appelés à aimer notre prochain et à travailler avec nos frères et sœurs d'autres religions et les personnes qui n'ont pas de religion pour construire des ponts d'espérance, d'amour, de paix et de justice dans ce monde profondément divisé.
- 4) L'Assemblée demande à la FLM de :
  - renforcer les relations interreligieuses à travers ses Églises membres et le Bureau de la communion et avec les partenaires œcuméniques en s'engageant dans le dialogue et la coopération ;
  - encourager ses membres dans leur propre travail contextuel relatif aux relations interreligieuses, en particulier au niveau des paroisses ;
  - encourager les Églises membres de la FLM à participer activement au réseau interreligieux de la FLM pour le partage des ressources, des meilleures pratiques, de la réflexion théologique et pour développer le soutien dans toute la Communion ;
  - développer des programmes éducatifs et le renforcement des capacités par le biais de ses Églises membres et du Bureau de la Communion pour renforcer les connaissances en matière interreligieuse ;
  - continuer à renforcer son partenariat avec le secours islamique international (IRW), guidée par les termes du protocole d'entente ;



– que le Bureau de la Communion implique des femmes et des jeunes conformément au principe du 40/40/20 dans l'ensemble de ses travaux interreligieux.

## **Résolution sur les persécutions religieuses en Asie**

- 1) L'Assemblée exprime sa gratitude au président de la FLM, l'évêque Munib Younan, pour avoir souligné les tensions et les persécutions religieuses en diverses régions du monde, particulièrement là où les chrétiens sont en position minoritaire (Document 5.1). Nous reconnaissons les incidents particuliers de discrimination à l'encontre de certaines communautés religieuses, tant occasionnels que récurrents, qui se produisent dans de nombreuses régions du monde.
- 2) Les incidents d'atrocités contre les communautés chrétiennes, dans certaines régions précises d'Asie, se multiplient. Par exemple, des églises détruites en Indonésie ; l'expression religieuse réduite ou supprimée en Indonésie, en Malaisie et au Pakistan, la promulgation évangélique et les conversions interdites dans de nombreux pays d'Asie du Sud ; le fondamentalisme religieux entraînant une intolérance de plus en plus forte aux niveaux national et local en Inde et en Indonésie ; et la conversion des chrétiens à une autre religion par la tromperie en Malaisie.
- 3) L'Assemblée prie instamment le Bureau de la Communion de la FLM:
  - d'étudier ces sujets et de publier les conclusions sur les questions d'intolérance religieuse et de persécution, en particulier envers la communauté chrétienne, et de signaler en quoi les Églises sont touchées.
  - de plaider et de faire entendre une voix publique en solidarité avec les Églises membres le cas échéant.

## **Résolution relative au ministère ordonné des femmes**

- 1) L'Assemblée charge le Bureau de la Communion d'élaborer un processus écrit pour accompagner les Églises membres dans le dialogue relatif au ministère ordonné des femmes. De surcroît, la FLM devra mettre en place un mécanisme de consultation et de discernement concernant les questions relatives à l'ordination des femmes.

## **Résolution appelant à un processus d'étude sur les expériences de ministère ordonné des femmes**

- 1) L'Assemblée appelle le Bureau de la Communion à organiser un processus visant à étudier les expériences de ministère ordonné des femmes afin d'éliminer les obstacles et de confirmer la marche à suivre adoptée lors de la réunion du Conseil de la FLM en 2016 à Wittemberg:

Si nous reconnaissons aussi que toutes les Églises membres n'en sont pas au même point sur le chemin du ministère ordonné des femmes – et que certaines Églises membres continuent d'avancer vers la pleine inclusion et participation des femmes – nous sommes convaincus que le témoignage scriptural porte aux nues, dans son étendue et sa portée, l'égalité de tous ceux et celles qui ont été créés à l'image de Dieu et qu'il reconnaît les dons de toutes et tous dans le même Esprit à ceux et celles qui ont été baptisés dans la création nouvelle. [...]

Dans l'Église, l'égalité des femmes et des hommes s'exprime et se réalise comme un signe du règne de Dieu dans ce monde. Par conséquent, une discrimination des femmes et des hommes est inconcevable dans la vie de l'Église. Une discrimination, quelle que soit sa forme, vis-à-vis de la participation des femmes au ministère de l'Église (y compris l'ordination)

nuit à la réalisation de la mission de l'Église dans le monde, car elle est contraire à la nature du règne de Dieu. [...]

Nous rappelons la résolution adoptée lors de notre dernière Assemblée, à Stuttgart, où nos Églises membres se sont engagées «en faveur d'une mise en œuvre authentique, pratique et efficace des politiques et décisions de la FLM concernant la pleine participation des femmes à la vie de l'Église – et de la Communion de la FLM – ainsi que dans la société.»

- 2) Le processus de cette étude suivrait le calendrier proposé ci-après:
  - Un groupe consultatif initial se réunit pour discuter de cette question avant la fin 2018.
  - Un groupe de travail est nommé et prend ses fonctions d'ici 2019 ; et
  - Le groupe de travail prépare et publie un rapport initial d'ici 2020.

## **Résolution concernant la Politique relative à la justice de genre**

- 1) L'Assemblée salue le travail accompli concernant la Politique relative à la justice de genre, se réjouit de son accueil positif et de sa traduction dans vingt-trois langues à ce jour, et prie instamment les Églises membres d'encourager leurs paroisses à inscrire la justice de genre dans leurs programmes.
- 2) L'Assemblée charge le Bureau de la Communion de poursuivre son travail pour soutenir les mesures actuelles de mise en œuvre et de redevabilité intégrées et associées à la Politique relative à la justice de genre, notamment la conversation concernant les rôles liés au genre, l'éducation sur la masculinité et le partenariat entre les femmes et les hommes.
- 3) L'Assemblée appelle l'ensemble des régions et des Églises membres à collaborer avec les Femmes dans l'Église et la société (WICAS) et à soutenir leur démarche.
- 4) De plus, l'Assemblée prie instamment le Bureau de la Communion de continuer à soutenir ce travail en allouant des ressources suffisantes à cet effet.

## **Résolution relative à l'éducation sexuelle et à l'élimination des violences sexuelles et sexistes**

- 1) L'Assemblée charge le Bureau de la Communion et encourage les Églises membres de se consacrer à l'éducation sexuelle et à l'élimination des violences sexuelles et sexistes, y compris la violence domestique, le viol, la contrainte sexuelle et le harcèlement sexuel, au sein de nos Églises. Cette action doit être exhaustive sur un plan éthique et théologique, et menée en coopération avec la société civile. Les mesures devront inclure la collecte de témoignages de personnes ayant survécu à ces violences, afin que leur histoire soit racontée et que le silence soit rompu<sup>3</sup>.

## **Résolution relative aux réfugié-e-s, aux personnes déplacées et à la migration forcée**

- 1) Environ 65,3 millions de personnes dans le monde<sup>4</sup> ont été contraintes de quitter leur maison ou leur région pour des raisons évitables ou non, parmi lesquelles des catastrophes naturelles telles que des inondations ou des tremblements de terre. Les guerres, l'oppression politique, les effets des changements climatiques, la xénophobie, les conflits de toutes sortes et les disparités

---

<sup>3</sup> Discours principal du Dr Denis Mukwege à la Douzième Assemblée.

<sup>4</sup> Rapport du secrétaire général, document 5.3, section 2.1.

économiques contraignent un grand nombre de personnes à partir de chez elles. Beaucoup meurent sur le chemin vers la sécurité ou sont victimes de la traite des êtres humains, de violences et d'abus.

- 2) L'Assemblée se souvient que beaucoup d'entre nous ont été ou sont encore contraints de migrer. Chacun-e d'entre nous pourrait devenir un-e réfugié-e. Beaucoup l'ont été autrefois.
- 3) L'Assemblée félicite les Églises membres et le Département d'entraide mondiale de la FLM pour son travail de longue date parmi et pour les personnes réfugiées et déplacées, quelle que soit leur appartenance religieuse. L'Assemblée félicite la FLM pour son plaidoyer inlassable visant à préserver la dignité, les droits humains et les libertés fondamentales, quel que soit le statut des migrant-e-s.
- 4) L'Assemblée félicite les pays qui ouvrent leurs frontières pour accueillir des personnes réfugiées et déplacées. L'Assemblée félicite les pays qui s'évertuent à intégrer les migrant-e-s, qui répondent à leurs besoins et qui luttent contre toutes les formes de xénophobie, de racisme et de discrimination à leur égard. L'Assemblée est consciente des tensions que subissent parfois les communautés d'accueil lorsqu'elles accueillent de nouveaux résidents et résidentes et pourvoient à leur bien-être.
- 5) L'Assemblée prend acte avec tristesse du fait que, dans le monde, plusieurs gouvernements érigent des murs de séparation au lieu de faire preuve d'hospitalité envers l'étranger. Les droits humains des personnes migrantes et réfugiées et des demandeurs et demandeuses d'asile ne sont pas universellement respectés.
- 6) Devant cette situation, l'Assemblée:
  - Appelle les Églises membres et le Bureau de la Communion à remédier aux causes profondes de la migration forcée lorsque c'est possible;
  - Appelle les Églises membres de la FLM à continuer de plaider pour l'accueil des réfugié-e-s dans leurs pays respectifs et à faire pression sur leurs gouvernements, aux États-Unis et en Europe en particulier, pour que l'on tisse des liens au lieu d'ériger des murs;
  - Demande au Bureau de la Communion d'intensifier la mise en œuvre du Cadre de réponse globale de l'ONU pour les réfugié-e-s et de contribuer activement à l'élaboration du Pacte mondial pour les réfugié-e-s et du Pacte mondial sur les migrations;
  - Demande au Bureau de la Communion et aux Églises membres de plaider la cause d'une migration sécurisée, structurée et régulière et de soutenir l'élaboration, dans le cadre d'une discussion internationale, de lignes directrices pour que les migrants et migrantes en situation de vulnérabilité soient traités avec dignité;
  - Demande au Bureau de la Communion d'aider les Églises membres qui développent ou renforcent leur capacité à recevoir des réfugié-e-s.

## **Résolution relative à la participation des jeunes**

- 1) L'Assemblée affirme l'importance de la participation des jeunes dans les Églises.
- 2) L'Assemblée félicite le Réseau mondial des jeunes réformateurs et réformatrices qui transmet les apports de la Réforme à la nouvelle génération. L'Assemblée prie instamment le Conseil de la FLM de continuer à soutenir ce réseau et de le développer pour qu'il s'ouvre aux personnes qui se préparent à assumer des responsabilités au sein de l'Église.
- 3) L'Assemblée appelle les Églises membres à donner suite à la mise en œuvre du quota de participation de 20% de jeunes à tous les niveaux de leur Église afin de garantir la participation

des jeunes à la prise de décisions, à la planification et à la définition de stratégies, et de leur accorder un droit de vote.

- 4) L'Assemblée appelle le secrétaire général de la FLM à demander aux Églises membres de présenter à la prochaine Assemblée un rapport de situation sur la participation des jeunes.

## **Résolution concernant les changements climatiques**

- 1) L'Assemblée prend acte avec reconnaissance et satisfaction du travail et des efforts accomplis par la FLM au cours des sept dernières années en matière de justice climatique, notamment la participation et la représentation des jeunes aux conférences des Parties (COP) et la participation à la campagne «Jeûne pour le climat» (#fastfortheclimate) à l'initiative des jeunes.
- 2) L'Assemblée appelle néanmoins la communion mondiale à redoubler d'efforts dans le domaine de la justice climatique.
- 3) L'Assemblée réitère sa déclaration publique de 2014, qui appelait la FLM à atteindre l'objectif de la neutralité carbone d'ici 2050; et exhorte la FLM de mettre en place un plan d'action concret afin d'atteindre ce but.
- 4) L'Assemblée appelle de tous ses vœux à la poursuite de la participation et de la représentation des jeunes aux réunions de la COP.
- 5) L'Assemblée soutient la poursuite et le renforcement du Réseau de la FLM pour le climat, notamment en encourageant les réseaux régionaux dans ce domaine.
- 6) L'Assemblée appelle les Églises membres à promouvoir dans toute la Communion les «Communautés bleues<sup>5</sup>», qui respectent le droit à l'eau, reconnaissent que l'eau est un bien public et préconisent d'utiliser l'eau du robinet lorsque celle-ci ne présente aucun danger.
- 7) L'Assemblée presse la FLM d'intensifier le travail théologique concernant les changements climatiques, notamment la promotion des ressources actuellement disponibles auprès des Églises membres<sup>6</sup>, le développement du potentiel local et la formation.
- 8) L'Assemblée, prenant acte du rapport de la délégation de la FLM à la COP22 (adopté par la pré-Assemblée en Afrique), exhorte les Églises membres à intégrer un programme d'étude sur les changements climatiques dans leurs études religieuses (éducation chrétienne, école du dimanche, classe de confirmation, etc.).
- 9) L'Assemblée prie instamment la Communion des Églises de plaider en faveur du respect et de la protection de l'environnement.
- 10) L'Assemblée appelle les Églises membres à intégrer ces objectifs et à inciter les gouvernements et les organisations nationales ou locales à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (ODD). Le sous-thème «La création n'est pas à vendre» souligne la responsabilité de la Communion à prendre soin et à garder la création de Dieu. En référence à la décision de la COP21, l'accord de Paris, l'Assemblée rappelle aux Églises membres leur responsabilité et les efforts qu'elles doivent déployer pour plaider en faveur de la justice climatique, en particulier pour convaincre les pouvoirs publics d'opter pour un développement sobre en carbone et de maintenir le réchauffement climatique en deçà de 1,5 C.
- 11) L'Assemblée soutient que la crise écologique mondiale, y compris les changements climatiques, est d'origine humaine. Il s'agit d'une question spirituelle. En tant que personnes de foi, nous

---

<sup>5</sup> <https://canadians.org/fr/communautables>

<sup>6</sup> Voir par exemple une lettre d'évêques au sujet du climat (en anglais): <https://www.svenskakyrkan.se/default.aspx?id=1465598>.

sommes appelé-e-s à vivre dans une relation juste avec la création, et non à épuiser cette dernière.

## **Résolution relative aux inégalités et aux ressources**

- 1) L'Assemblée reconnaît que Dieu a créé suffisamment de ressources pour que tout le monde puisse vivre dans la dignité. En tant que personnes de foi, nous sommes profondément préoccupé-e-s par le creusement des inégalités à l'intérieur des pays et entre eux. L'augmentation des inégalités indique que les avantages de la mondialisation et de la croissance économique sont rarement partagés. Or ces fonds pourraient servir à financer la protection sociale: les services de santé, l'éducation ou les retraites.
- 2) L'Assemblée appelle les Églises membres et les organisations affiliées partout dans le monde à faire entendre leur voix pour réclamer une redistribution équitable des richesses et de la protection sociale, qui constitue une question de justice et de droits humains pour toutes et tous.
- 3) L'Assemblée rappelle également la résolution adoptée par le Conseil de la FLM lors de sa session de 2013, à laquelle elle souscrit encore aujourd'hui:

La déclaration de São Paulo intitulée «La transformation de la finance internationale pour l'économie de la vie<sup>7</sup>» a été adoptée le 5 octobre 2012 lors d'une réunion organisée en réponse aux décennies de travaux sur les questions de justice économique, sociale et écologique, dans un esprit de continuité de ces travaux, auxquels la Communion mondiale d'Églises réformées, le Conseil œcuménique des Églises, le Conseil de la mission mondiale et la Fédération luthérienne mondiale ont contribué.

- 4) Le Conseil de la FLM recommande aux Églises membres d'étudier et de promouvoir activement la déclaration de São Paulo et encourage le Bureau de la Communion à continuer d'en assurer le suivi.

## **Résolution relative aux objectifs de développement durable**

- 1) En 2016, le Conseil de la FLM a encouragé les Églises membres à prendre part à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (Programme 2030), qui contribueront à rendre le monde meilleur. Cependant, nous constatons que beaucoup de personnes ignorent encore totalement ce que sont les objectifs de développement durable (ODD), et à plus forte raison les moyens de les atteindre. L'Assemblée se déclare en faveur de ces objectifs et invite les Églises membres à:
  - intensifier leur éducation et leur travail concernant les ODD;
  - élaborer des programmes concrets visant à réaliser les ODD dans leurs pays respectifs;
  - inciter les gouvernements et les organisations nationales et locales à mettre en œuvre les ODD.

---

<sup>7</sup> <http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/wcc-programmes/public-witness-addressing-power-affirming-peace/poverty-wealth-and-ecology/finance-speculation-debt/sao-paulo-statement-international-financial-transformation-for-the-economy-of-life>

## **Résolution relative à la commercialisation et à la marchandisation de la création**

- 1) «Le Seigneur Dieu prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Éden pour cultiver le sol et le garder» (Gn 2,15).
- 2) L'Assemblée prend acte avec une profonde préoccupation du fait que la vie humaine et la création sont de plus en plus commercialisées et considérées comme des marchandises dans notre monde actuel. Cette commercialisation et cette marchandisation dévalorisent la création de Dieu et dépouillent les êtres humains de la dignité que Dieu a donnée. De ce fait, toutes les dimensions de la création qui sont confiées à l'humanité, et la vie humaine elle-même, sont en danger. L'Assemblée juge perturbant que cette pratique s'étende même au message de l'Évangile de la grâce de Dieu, ce qui revient à mettre un prix sur le ministère de l'Église et le réduit à une marchandise que l'on peut acheter et vendre.
- 3) En conséquence, l'Assemblée:
  - Encourage la FLM à trouver des moyens d'aider les Églises membres à consolider encore les fondements théologiques de leur enseignement sur la dignité humaine et la valeur de la création;
  - Réprouve la destruction excessive de ressources naturelles, notamment la mauvaise utilisation des terres à des fins purement commerciales, au motif que la destruction de la création par la main humaine relève de l'auto-destruction, puisque les êtres humains sont un élément indissociable de la création;
  - Constate qu'en raison des activités humaines, la création voit sa biodiversité diminuer à une vitesse alarmante, et comprend que l'appauvrissement de la biodiversité menace l'équilibre délicat du système terrestre tout autant que les changements climatiques. L'Assemblée appelle le Bureau de la Communion et les Églises membres de la FLM à accorder une attention particulière et à prendre des mesures à ce sujet, notamment dans le cadre de la Convention de l'ONU sur la diversité biologique;
  - S'inquiète de ce que la compensation des émissions de carbone conduise à considérer la pollution comme une marchandise. L'Assemblée reconnaît dans les efforts en cours une démarche de transition, et appelle à plaider auprès des entreprises et des pays en faveur d'efforts responsables et durables concernant les émissions de carbone.

## **Résolution relative à la protection sociale à une époque d'inégalités**

- 1) En tant que communauté de foi, l'Assemblée est profondément préoccupée par le creusement des inégalités et par leurs effets sur la vie humaine à travers le monde. L'Assemblée appelle les Églises luthériennes et les organisations affiliées à examiner leur rôle et les ressources de diaconie dont elles disposent pour promouvoir des sociétés justes, où les richesses sont partagées équitablement pour le bien de toutes et tous et où la protection sociale est garantie en tant que droit universel, afin que nul ne soit laissé de côté.
- 2) Les Églises et les organisations d'inspiration religieuse ont traditionnellement été et continuent d'être en première ligne pour dispenser des services sociaux et venir en aide aux personnes vivant dans les périphéries socio-économiques<sup>8</sup>. L'Assemblée est donc convaincue que les Églises et les organisations d'inspiration religieuse ont un rôle capital à jouer en œuvrant activement pour des sociétés justes et pour la protection sociale de toutes et tous. L'Assemblée déclare qu'une protection sociale financée par les pouvoirs publics est un impératif moral et un

---

<sup>8</sup> «Diakonia In The Time Of Inequality», déclaration de Sigtuna sur la théologie, la fiscalité et la protection sociale. Sigtuna, Suède, janvier 2017: <https://www.svenskakyrkan.se/default.aspx?id=1605527> (en anglais).

droit humain universel, en particulier pour celles et ceux que la conjoncture économique et le développement ont rendu invisibles.

- 3) Il s'agit d'un point important, parce que l'Assemblée estime que la protection sociale est une condition essentielle à une société juste, qui ne dépend pas de la nationalité, de la citoyenneté légale ou du niveau de développement économique d'un pays. L'Assemblée estime également que la fiscalité est un instrument fondamental pour redistribuer les richesses et financer le bien commun afin que tout le monde puisse vivre dans la dignité.
- 4) L'Assemblée appelle les Églises membres et les organisations d'inspiration religieuse partout dans le monde à faire entendre leur voix pour réclamer une redistribution équitable des richesses et de la protection sociale, qui constitue une question de justice et de droits humains pour toutes et tous. Pour ce faire, elles peuvent:
  - Continuer à innover en matière de services sociaux et à venir en aide à toutes et tous les laissés-pour-compte, et inciter les gouvernements à s'inspirer de ces innovations pour améliorer la protection sociale publique;
  - Sensibiliser les communautés locales et les inciter à influencer les politiques et les décisions en faveur de la protection sociale, de régimes fiscaux justes et de l'égalité à tous les niveaux;
  - Utiliser la voix de l'Église pour éduquer, inspirer et transformer les attitudes et comportements à l'égard des impôts et de la protection sociale dans tous les secteurs de la société;
- 5) S'engager à coopérer dans l'espace public et participer aux cadres politiques et aux débats pertinents afin d'inviter:
  - les gouvernements nationaux à garantir la protection sociale de toutes et tous et à mobiliser les ressources nécessaires au moyen d'une fiscalité juste;
  - le secteur privé à reconnaître que les grandes entreprises et la minorité de personnes très riches dégagent des bénéfices aux dépens de la majorité et qu'elles doivent respecter la législation fiscale et du travail tout en faisant preuve de transparence et de redevabilité dans leurs pratiques commerciales;
  - les dirigeants et dirigeantes dans tous les secteurs de la société à soutenir les initiatives politiques en faveur d'une architecture financière réformée qui favorise une redistribution plus juste et plus équitable des ressources, conformément au bien commun, et à donner suite à la responsabilité internationale de ne laisser personne de côté (voir également la déclaration de São Paulo, «La transformation de la finance internationale pour l'économie de la vie<sup>9</sup>»).

## **Résolution «L'éducation n'est pas à vendre»**

### **Le Comité recommande de saisir le Conseil de cette résolution.**

- 1) L'Assemblée déclare que l'éducation est un agent actif essentiel de l'autonomisation des jeunes au quotidien. En outre, l'Assemblée déclare que l'éducation est cruciale pour lutter contre les autres questions de justice, notamment la faim dans le monde. Cependant, dans le monde ultra modernisé du XXI<sup>e</sup> siècle, l'éducation et donc l'autonomisation des jeunes demeurent un simple rêve pour un grand nombre de personnes. L'éducation reste inaccessible et hors de portée financière pour beaucoup de monde sur notre planète.

---

<sup>9</sup> <http://www.oikoumene.org/en/resources/documents/wcc-programmes/public-witness-addressing-power-affirming-peace/poverty-wealth-and-ecology/finance-speculation-debt/sao-paulo-statement-international-financial-transformation-for-the-economy-of-life>

- 2) L'Assemblée appelle la FLM et ses Églises membres à élaborer et mettre en œuvre un programme afin de résoudre ce dilemme éducatif, en particulier dans les pays marqués par des inaccessibilités flagrantes et des contraintes financières.
- 3) En outre, l'Assemblée appelle les Églises membres à plaider pour l'éducation gratuite et obligatoire dans leurs contextes respectifs.
- 4) L'Assemblée encourage les Églises membres à collaborer avec leurs gouvernements pour mettre en place une éducation bonne et sûre pour tous les enfants, notamment en veillant à la mise en contexte des programmes scolaires pour améliorer le leadership et l'avenir.

## **Résolution relative à une redéfinition du dimanche**

### **Le Comité recommande de saisir le Conseil de cette résolution.**

- 1) L'Assemblée prend acte de l'importance décroissante du dimanche en tant que jour de la résurrection de Jésus Christ dans de nombreux pays. Cette tendance suggère qu'il est nécessaire de repenser la signification du dimanche en tant que journée où l'on célèbre le culte et la foi en communauté, mais aussi d'entretenir les valeurs de cette journée riche de sens. Le dimanche offre la possibilité de donner une nouvelle vigueur et de préserver notre équilibre dans un monde de plus en plus exigeant et dans lequel il faut redoubler d'efforts pour conserver des valeurs luthériennes.
- 2) Par conséquent, l'Assemblée prend acte du fait que des problèmes récents, tels que la sécularisation ou les conjonctures régionales où le christianisme n'est plus majoritaire, posent des difficultés. L'Assemblée appelle les Églises membres à repenser la signification du dimanche et à renforcer le caractère sacré de cette journée.

## **Résolution concernant l'examen de la possibilité de donner à la FLM le nom de Communion**

### **Le Comité recommande de saisir le Conseil de cette résolution.**

- 1) La conception que la Fédération luthérienne mondiale (FLM) a d'elle-même évolué au fil des ans, passant une fédération d'Églises autonomes à une Communion d'Églises. En 1990, la FLM est officiellement devenue une Communion d'Églises. La conception commune actuelle est synonyme de responsabilité mutuelle, de conscience herméneutique, mais aussi d'attention et d'acceptation de la diversité dans l'Église de Jésus Christ. Pour les nombreuses Églises membres de la FLM en situation de minorité, le fait de donner à la Fédération le nom de Communion aurait d'importantes répercussions.
- 2) L'Assemblée demande au Conseil de la FLM d'étudier l'opportunité de donner à la Fédération luthérienne mondiale le nom de Communion (voir document 5.2, Message de la pré-Assemblée en Europe).

## **Remerciements de la Douzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale**

- 1) La Douzième Assemblée de la Fédération luthérienne mondiale, rassemblée à Windhoek, en Namibie, souhaite exprimer sa profonde gratitude aux personnalités, organisations et institutions suivantes pour leur contribution indispensable à la réussite de l'Assemblée et pour avoir participé à en faire un événement fructueux, utile et important dans la vie de la FLM et de tous les participant-e-s. À cette fin, l'Assemblée adopte les expressions suivantes de remerciement.



- 2) Au Conseil ecclésial uni – Églises évangéliques luthériennes de Namibie (UCC-NELC), pour avoir généreusement invité la Douzième Assemblée de la FLM en Namibie et pour son accueil chaleureux et son hospitalité accordés à tous les participant-e-s. L'Assemblée reconnaît et apprécie grandement les efforts inlassables et l'énergie que les trois Églises membres – l'Église évangélique luthérienne de Namibie (ELCIN) et son évêque président Shekutaamba Vaino Nambala et l'évêque Veikko Munyika, l'Église évangélique luthérienne de la République de Namibie (ELCRN) et son évêque Ernst // Gamxamub et l'Église évangélique luthérienne de Namibie (ELCIN-DELK) et son évêque Burgert Brand – ont investi de plein gré, tant séparément que conjointement en tant que UCC-NELC, pendant la préparation et tout au long de l'Assemblée.
- 3) Au président de la République de Namibie, M. Hage Geingob, pour son accueil lors d'une généreuse réception d'État pour tous les participant-e-s à l'Assemblée et pour sa reconnaissance de la contribution de la FLM, tant sur le plan moral que matériel, à la noble lutte de son pays pour l'indépendance. Cette reconnaissance s'étend au vice-président, M. Nickey Lyambo, au premier ministre, Mme Saara Kuugongelwa-Amadhila, et à d'autres dignitaires qui étaient présent-e-s à la réception de bienvenue donnée en l'honneur de l'Assemblée.
- 4) Au gouvernement de la République de Namibie pour son soutien sans faille et sa coopération depuis qu'il a été annoncé que la 12e Assemblée de la FLM se tiendrait à Windhoek et jusqu'à l'issue de l'Assemblée. Nous insistons particulièrement sur le fait que tous les participant-e-s se sont vus accorder un visa d'entrée en Namibie, quel que soit leur pays d'origine, leur niveau social, leur âge, leur sexe ou toute autre appartenance. Cela fait de la Namibie le premier pays où aucun refus de visa n'a été enregistré pour les participant-e-s à l'Assemblée de la FLM.
- 5) Au Comité de planification de l'Assemblée et à son président, le pasteur Kjell Nordstokke, ainsi que ses conseillères et conseillers pour la direction d'ensemble et le conseil qu'ils ont apportés et le temps consacré à diverses réunions préparatoires sur la route vers l'Assemblée.
- 6) Au Comité international de planification des cultes et à son président, le pasteur Stephen Larson, au coordonnateur des cultes de l'Assemblée, M. Dirk Lange, et à leurs homologues locaux, aux responsables de la musique, de la liturgie et à leurs assistant-e-s, à l'équipe de théâtre, au chœur de l'Assemblée et autres personnes impliquées dans la réalisation de cultes remplis d'esprit.
- 7) Au Comité local de planification de l'Assemblée conduit par sa présidente, la pasteure Emma Nangolo, et sa vice-présidente, Mme Nashilongo Shivute, pour leur direction compétente, leur dévouement et le temps qu'elles ont donné pour conduire tous les préparatifs avant et pendant l'Assemblée. En outre, l'Assemblée étend ses remerciements particuliers aux bénévoles et stewards pour leur dévouement dans les tâches multiples qui leur étaient assignées (accueillir les participant-e-s à l'aéroport, aider aux transports, indiquer les directions, leur assistance technique, etc.), leur enthousiasme pour aider ou simplement leurs sourires aux participant-e-s à l'Assemblée, qui donnaient à chacun-e de se sentir accueilli-e chaque jour.
- 8) Aux Églises membres, aux comités nationaux, aux organisations rattachées et à nos hôtes généreux de l'UCC-NELC en particulier, pour leurs contributions au budget de l'Assemblée et aux autres entités qui ont contribué en nature à la planification et au déroulement de l'Assemblée.
- 9) Compte tenu de la rareté de l'eau à Windhoek, en Namibie, l'Assemblée est reconnaissante et exprime sa gratitude au généreux agriculteur, M. Finkenstein, qui a fourni de l'eau potable de son puits, à titre gratuit, pour toute la durée de l'Assemblée.

- 10) L'Assemblée exprime sa profonde reconnaissance pour les nombreuses salutations qui lui ont été adressées par des représentant-e-s d'organismes œcuméniques, frères et sœurs. Nous avons reçu les salutations du Conseil œcuménique des Églises, via son secrétaire général, le pasteur Olav Fykse Tveit, de l'Alliance ACT, par le biais de son secrétaire général, M. John Nduna, des Églises orthodoxes chalcédoniennes par le métropolite Isaïe Kykkotis de Tamassos et Oreini, de l'Église catholique et du pape François en particulier, par le cardinal Kurt Koch, président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, du Forum chrétien mondial par le biais du pasteur Aiah Foday-Khabenje, du Conseil luthérien international par l'intermédiaire de son président, l'évêque Hans-Jörg Voigt, du Conseil des Églises en Namibie par l'intermédiaire de son président, le pasteur Andreas Biwa, de la Communion anglicane à travers l'archevêque Albert Chama, primat de l'Église de la province d'Afrique centrale, du Conseil méthodiste mondial via son secrétaire général, l'évêque Ivan Abrahams, de la Conférence mennonite mondiale par le pasteur Cesar Garcia, de la Communion mondiale d'Églises réformées par le pasteur Christopher Ferguson et de M. Jean-Daniel Pluss, des Assemblées de Dieu.
- 11) La présente Assemblée note la présence, en son sein, tant du précédent président de la FLM, l'évêque Mark S. Hanson que du précédent secrétaire général, le pasteur Ishmael Noko, et s'en réjouit.
- 12) Aux nombreux visiteurs et visiteuses qui se sont joint-e-s à nous de près ou de loin et à leurs propres frais afin de participer à la vie de l'Assemblée.
- 13) À l'orateur principal de la Douzième Assemblée de la FLM, le docteur Denis Mukwege, pour son allocution puissante et profonde qui mettait l'Assemblée au défi de vivre à la hauteur de son thème « Libres par la grâce de Dieu » en veillant au respect de la justice de genre dans la vie et les structures des Églises membres et en renforçant la lutte pour une société et un monde sans violence sexuelle et liée au genre (VSLG). Nous remercions de même les personnes ayant répondu, Mme Patricia Rohner-Hege, de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, et le pasteur Samuel Dawai, de l'Église fraternelle luthérienne du Cameroun, qui ont interagi avec le docteur Mukwege, centrant la discussion sur les réalités et les défis des Églises membres de la FLM.
- 14) Aux présentateurs et présentatrices des études bibliques – M. Dennis Olson, M. Bernd Oberdorfer, Mme Rospita Siahaan, la pasteure Mercedes Garcia Bachmann qui a écrit une étude biblique qui a été présentée par la pasteure Mariela Pereyra, et le pasteur Kenneth Mtata – pour leurs réflexions approfondies sur les fondements théologiques des thèmes et sous-thèmes de l'Assemblée.
- 15) Aux intervenant-e-s sur les sous-thèmes de l'Assemblée – la pasteure Monica Melanchthon, le pasteur Kjell Nordstokke et M. Martin Kopp – pour leurs réflexions perspicaces sur les sous-thèmes « Le salut n'est pas à vendre », « Les êtres humains ne sont pas à vendre » et « La création n'est pas vendre », respectivement. Ces remerciements sont également adressés aux personnes ayant répondu et aux modérateurs et modératrices des assemblées plénières thématiques correspondantes qui ont enrichi les débats par leurs expériences contextuelles.
- 16) Aux responsables des groupes villages pour avoir fait preuve de capacités de médiation extraordinaires, faisant des groupes villages des lieux vraiment ouverts, sécurisés et interactifs où les thèmes et sous-thèmes de l'Assemblée ont été davantage étudiés, aboutissant à des propositions concrètes d'action pour la FLM et ses Églises membres.

- 17) À tous ceux et celles qui ont participé aux expositions, contes et ateliers de l'omatala pour enrichir l'Assemblée par l'échange informel et parfois divertissant d'idées, d'objets traditionnels, de vêtements et d'aliments qui reflètent véritablement la nature mondiale de la Communion de la FLM.
- 18) La Douzième Assemblée de la FLM dit sa gratitude particulière à tous ceux et celles qui ont contribué à l'événement historique et précurseur de la commémoration mondiale et de la célébration du 500e anniversaire de la Réforme - à l'évêque Zephania Kameeta, ministre de l'éradication de la pauvreté, qui a prononcé une prédication forte et émouvante, aux autres ministres, chorales, présidents des cultes, équipes techniques, placeurs et placeuses, bénévoles et autres. De même, l'Assemblée remercie la direction du stade Sam Nujoma, lieu de la commémoration, et l'ensemble de la communauté de la ville de Katutura pour son soutien.
- 19) L'Assemblée exprime sa reconnaissance pour le travail des membres du Bureau, du Conseil et des divers comités de la FLM au cours des sept dernières années. L'Assemblée de Stuttgart avait pris beaucoup de décisions qui ont nécessité l'attention et l'action du Conseil. Le Conseil a loyalement mené ces résolutions et déclarations à bien. Les membres du Conseil et de ses comités ont fidèlement accompli leur travail, fournissant notamment des ressources et une aide utiles aux Églises membres.
- 20) La présente Assemblée transmet ses remerciements à ses différents comités et à leurs président-e-s qui ont consacré leur temps et leur énergie à la productivité de cette Assemblée et l'ont aidée à s'acquitter avec diligence de ses responsabilités conformément à la constitution de la FLM. Il s'agit du Comité directeur et de son président, l'évêque Munib Younan, du Comité d'examen et de sa présidente, la pasteure Robin J. Steinke, du Comité de rédaction et de son président, Oberkirchenrat Michael Martin, du Comité de vérification des pouvoirs et des élections et de sa présidente, la pasteure Karin Rubenson, et du Comité du procès-verbal et de son président, le pasteur Yonas Yigezu Dibisa.
- 21) Au pasteur Martin Junge, secrétaire général de la FLM, pour sa sagesse et de manière générale pour les facultés de direction et de gestion dont il a fait preuve en public et en coulisses pour créer un environnement convivial et propice au bon déroulement de l'Assemblée. Nous remercions également la coordinatrice de l'Assemblée, Mme Clarissa Balan, qui a établi les bases de la planification de l'Assemblée, ainsi que le directeur de l'Assemblée, M. Pauli Rantanen, et son assistant, M. Yann Bovey, pour leur planification méticuleuse, la mise en œuvre et la supervision générale du déroulement de l'Assemblée. Nous disons également notre reconnaissance au bureau namibien de l'Assemblée, à M. Martin Nelumbu et Mme Ute Brand pour leur engagement continu, notamment leurs efforts supplémentaires lorsque la situation le demandait, ce qui est arrivé à maintes reprises.
- 22) Aux coordinateurs et coordinatrices de l'Assemblée pour le contenu, la communication, les finances, les pré-Assemblées des femmes et des jeunes, ainsi que l'ensemble du personnel de la FLM, le personnel coopté et bien d'autres personnes des Églises membres qui ont généreusement donné de leur temps et fourni des efforts pour l'Assemblée. Un message de remerciement spécial va aux principaux bénévoles et stewards pour leur excellent service. Nous exprimons notre reconnaissance particulière au service linguistique, aux interprètes, aux traducteurs et traductrices, aux services de rédaction et aux services techniques pour leurs efforts continus qui ont permis la communication entre les participant-e-s à l'Assemblée. Une reconnaissance similaire est adressée aux professionnels de la santé qui se sont rendus disponibles pour tout type de besoin pendant la durée de l'Assemblée.

- 23) À tous les organes, ministères et agences gouvernementaux namibiens – toutes les unités de sécurité concernées, l'autorité de l'immigration, l'autorité de l'aviation civile, le service postal et autres – qui ont contribué à rendre cette Assemblée paisible, joyeuse, colorée et à en faire une réussite. Merci en particulier à la Poste namibienne, pour l'émission d'un timbre spécial à l'occasion de la 12e Assemblée de la FLM et de la commémoration mondiale du 500e anniversaire de la Réforme.
- 24) Aux représentant-e-s de la presse, de la radio et de la télévision qui ont couvert et relayé les activités de l'Assemblée ; ils ont contribué à communiquer au monde le rôle de la Fédération luthérienne mondiale tant dans les affaires des Églises que des nations.
- 25) À la direction et au personnel de l'hôtel et du centre de conférences Safari, lieu principal de l'Assemblée, pour leurs installations de pointe et le professionnalisme des services rendus qui ont grandement contribué à la bonne marche des activités de l'Assemblée et des événements associés. Il en va de même pour les autres hôtels – Arrebush, Roof of Africa, Uzuri Guest House, Hillside Executive, Capbon Guest House, Hilton, Avani, Casa Piccolo, Klein Windhoek Guest House, Casa Blanca, Yoye Guest House, Shalongo, Chameleon backpackers, Protea Furstenhof, Windhoek Country Club, Maison Ambre, De Vagabond B&B et Hotel Palmquell – qui ont fourni un hébergement confortable et un environnement convivial pour les participant-e-s. De même, l'Assemblée remercie les familles et les paroisses locales qui ont accueilli les participant-e-s à la pré-Assemblée des jeunes et les délégations en visite en amont de l'Assemblée.
- 26) Enfin, la Douzième Assemblée de la FLM exprime sa profonde gratitude, son amitié et son obligation à l'évêque Munib Younan, président de la Fédération luthérienne mondiale, pour sa présidence de la Communion, pastorale et prophétique, au cours des sept dernières années. La direction assurée par l'évêque Younan et son témoignage au cours des sept années écoulées ont affirmé notre Communion véritablement mondiale grâce à ses nombreuses visites d'accompagnement aux Églises membres, dans toutes les régions de la FLM, et à sa voix prophétique puissante qui s'est élevée contre les injustices et les violations des droits humains de toutes sortes, quels qu'en soient le lieu ou les auteurs. Par sa compétence, son expérience et sa lucidité, il a guidé la FLM dans son examen et ses délibérations sur les implications pratiques de la Communion mondiale dans nos diversités.
- 27) La présente Assemblée est bien consciente qu'il existe beaucoup d'autres personnes et organisations qui ont eu une implication dans la préparation, la planification et le fonctionnement de cette Assemblée. Bien qu'elles ne soient nommées ici, leurs apports ne sont pas passés inaperçus, et nous leur faisons part de nos vifs remerciements.
- 28) Outre les remerciements exprimés ici, nous rendons grâce à Dieu pour les nombreuses bénédictions dispensées lors de la Douzième Assemblée de la FLM réunie à Windhoek, en Namibie, de 10 au 16 mai 2017 et à la commémoration mondiale du 500e anniversaire de la Réforme, célébrée au stade Sam Nujoma, dans la ville de Katutura, le 14 mai 2017.

oOo